### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2019

<u>Présents</u>: Mrs Alain NOUZIERES, Hervé JAMMES, Patrick TOPPIN, Alain CORTEMBOS, Jean-Louis LESTRADE, Bernard MAGNAC et Mmes Brigitte DELPRAT, Isabelle LOUDES

#### Absents excusés :

<u>Absent représenté</u>: Mme Fabienne BOYAVAL par Alain NOUZIERES, Cécile DUBRUILLE par Hervé JAMMES

Secrétaire de séance : Hervé JAMMES

Monsieur le Maire demande si l'on peut rajouter 2 points à l'ordre du jour,

- Ouverture de crédits sur le budget assainissement suite au réaménagement du prêt avec le Crédit Agricole
- Décision Modificative sur le budget de la commune pour l'achat de barrières Le conseil municipal donne son accord

### OUVERTURE DE CREDIT – BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à la renégociation de l'emprunt, le Maire fait part à l'assemblée municipale de la nécessité de transférer certaines sommes d'un chapitre à un autre sur le budget de l'assainissement :

FONCTIONNEMENT: DEPENSES RECETTES

023 (042)	Virement à la section d'investissement	-2142.55	
61523	Entretien, réparations réseaux	-1271.82	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	680.60	
6688	Autre	2733.77	

TOTAL: 0.00 0.00

INVESTISSEMENT:	DEPENSES	RECETTES

166	Refinancement de dette	57857.45	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-2142.55
166	Refinancement de dette		60000.00

TOTAL:	5/85/.45	5/85/.45
TOTAL:	57857.45	57857.45

INVESTISSEMENT	:	DEPENSES	RECETTES
166 (041)	Refinancement de dette	2142.55	
1641 (041)	Emprunts en euros		2142.55
	TOTAL:	2142.55	2142.55
	TOTAL:	2142.55	2142.55

Le conseil municipal donne son accord

#### **DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE**

Afin de pouvoir commander des barrières, le Maire explique qu'il est nécessaire de transférer la somme de 1395 euros correspondant au devis, d'un chapitre à un autre, en section investissement, sur le budget de la commune :

INVESTISSEMENT	:	DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-1395.00	
2152 (040) - 96	Installations de voirie	1395.00	
	TOTAL:	0.00	0.00
	TOTAL:	0.00	0.00

Le conseil municipal donne son accord

## OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUVALDOR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes les compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences,

Les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1<sub>er</sub> janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1<sub>er</sub> janvier 2026, au plus tard.

Le conseil municipal s'oppose au transfert de compétences eau et assainissement.

#### SIGNALETIQUE LIMITATION VITESSE SEGONZAC ET BOURG D'AUTOIRE

Suite à la demande de Brigitte DELPRAT en conseil municipal du 14 mai 2019 concernant une signalétique pour faire ralentir les voitures dans le hameau de Ségonzac, une demande avait également été faite à Monsieur le Maire pour le bourg d'AUTOIRE, les membres du conseil municipal vont choisir le panneau parmi les panneaux existants.

#### CHOIX DES MATERIAUX DEFINITIFS – TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE

Après présentation à l'équipe municipale des différents matériaux concernant les travaux cœur de village, le pavage en herbé n'est pas retenu,

Le conseil municipal opte pour un pavage unique plutôt qu'un matérialisation au sol avec plusieurs pavages.

# ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN COMMUNAL TRAVERSANT LA PROPRIETE DE MR ET MME FAURE A FROUGE

Suite à la discussion lors du conseil municipal du 15 janvier 2019, concernant le chemin communal traversant la propriété de Monsieur et Madame FAURE à Frouge, Monsieur le Maire propose que la commune donne ce chemin au propriétaire jouxtant le chemin, Auparavant il faut faire une enquête publique,

Le conseil municipal donne son accord pour faire une enquête publique (8 pour, 1 contre, 1 abstention)

# ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN COMMUNAL JOUXTANT LA PROPRIETE DE MR ET MME ADAM A FROUGE

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'acquisition de Monsieur et Madame ADAM propriétaire à Frouge, du chemin communal (inutilisé et envahi par la végétation) jouxtant leur propriété (section B parcelles 375 - 676 - 677),

Il faut faire une enquête publique,

Le conseil municipal donne son accord pour ouvrir une enquête publique (9 pour, 1 abstention)

#### **POINTS DIVERS**

⊃. Patrick TOPPIN a participé au tirage au sort des Jury d'Assises qui a eu lieu le 25 juin à LOUBRESSAC. Comme demandé, la commune d'AUTOIRE A présenté 15 noms qui avaient été au préalable tirés au sort à partir de la liste électorale, Pour la commune d'AUTOIRE, aucun nom n'est sorti.

→ Le 13 juin a eu lieu la visite de ré-expertise des Plus Beaux Villages de France, lors de cette visite, Monsieur Pascal BERNARD délégué général a été très attentif aux entrées du village et a été satisfait du bourg.

Une deuxième visite qualité sera effectuée par des experts de façon anonyme sans que la mairie soit prévenue

- → Au parking du ruisseau deux arbres sont morts, il faut prévoir de les remplacer cet hiver, L'association des Plus Beaux Village préconise des arbres locaux
- → Patrick TOPPIN était présent à la réunion qui a eu lieu sur le terrain concernant les panneaux directionnels, au parking Saint-Roch, des voitures se garent devant le panneau ENS et donc cachent le panneau, Alain CORTEMBOS propose de mettre un enrochement, il faudra voir ce qui peut être fait.
- ⇒ Bernard MAGNAC demande si en période de canicule des visites sont prévues chez les personnes âgées vivant seules, Alain NOUZIERES y veille, sur la commune les personnes les plus âgées ou handicapées ont de la famille à proximité qui leur rende visite régulièrement ou ont des aides à domicile quotidiennement.

Vu le Maire, Alain NOUZIERES